

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Courrier A+

Service Cantonal des Contributions
Rue Joseph-Piller 13
Case postale
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 10 février 2021

http://www.swisstribune.org/doc/210210DE_VG.pdf

NOUVEAU TESTAMENT NEUCHÂTELOIS INCOMPATIBLE AVEC VOTRE COURRIER

Monsieur Goumaz,

J'accuse réception de votre courrier¹ daté du 2 février 2021, en réponse à ma réclamation² daté du 16 janvier 2021. Pour la bonne forme le contenu de votre courrier est contesté.

Vous saurez que je n'ai jamais reçu de l'Eglise fribourgeoise le nouveau Testament Fribourgeois, pas plus que le règlement auquel vous faites allusion. Par contre à l'époque, où j'habitais sur Neuchâtel, j'avais le nouveau Testament vendu sur Neuchâtel. Ce dernier ne permettait pas que l'Etat puisse agir au nom de l'Eglise comme vous le faites.

J'ai pris note de votre calcul vital. Je vous rends attentif que le montant de la fortune indiquée au 31.12.2018 ne correspond pas à celle mentionnée dans ma déclaration de 2018 que j'ai signée. Je vous rends attentif que je ne tiens pas de comptabilité pour mes affaires privées. Je ne suis pas tenu de le faire. Le Professeur du MBA de Lausanne pourra vous le confirmer ! Dans votre minimum vital vous auriez au moins pu inclure les coûts des actes de forfaiture qui sont réels comme :

- Le faux dans les Titres fait par le Juge de Montmollin, qui m'a fait perdre des mesures provisionnelles en indiquant que mon application numérique avait été vendue plus de 80 000 CHF selon un témoin, alors que ce témoin n'a jamais existé. Ce Juge n'avait pas retenu le montant indiqué dans le contrat signé par les parties, ni le témoignage de l'administrateur qui avait signé le contrat et qui avait donné le montant exact de 40000 CHF figurant au contrat.
- Le faux dans les Titres fait par des magistrats fribourgeois qui prétendent n'avoir pas versé 40 000 CHF à Foetisch
- Le faux dans les Titres fait par le magistrat Bertrand Sauterel qui a prétendu que je n'avais subi qu'un dommage de 4000 CHF alors qu'une expertise judiciaire établissait le dommage à plusieurs millions comme peut le témoigner Eric COTTIER. M Burnet,.....etc.

Veuillez agréer, Monsieur Goumaz, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/210210DE_VG.pdf

Copie : à ceux qui suivent le dossier

¹ http://www.swisstribune.org/doc/210202VG_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/210116DE_SC.pdf